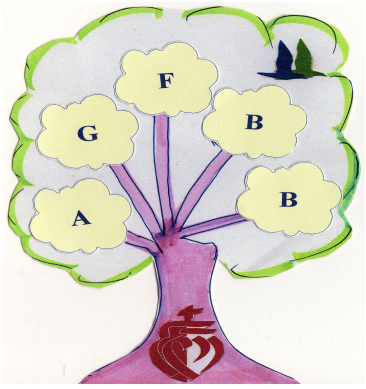
LA GAZETTE DES BOUDEAUD - BOUTET

Numéro 5
Octobre 2010
2ème Année

Coordonnées :
Email : agfbb@live.fr
Site : http://agfbb.com

Téléphone : 05 46 96 93 87 (Eric)
Téléphone-Fax : 05 46 96 44 88 (Yvette)
Siège : 58 rue Émile Combes 17800 PONS

Responsable de Publication : Eric BOUDEAUD
Secrétaire de Rédaction : Nathalie BOUDEAUD



Association **G**énéalogique des **F**amilles **B**oudeaud - **B**outet

Inscription en Préfecture
n° W 174001455
du 14 octobre 2008
à Saintes

Parution au Journal Officiel
n° 2008-0044
du 1er novembre 2008
Annonce n° 300

Imprimé à 55 exemplaires
par Visuel Pub à Pons

L' ACTUALITE DU SEMESTRE

PONS – Cousinade du 4 juillet 2010



128 personnes se sont retrouvées à Pons
Salle Polyvalente et Salle des Fêtes



Un grand merci à la Ville de Pons
pour le prêt gracieux de ces 2 salles.

Photo Haute Saintonge – M. RICHARD

L' AGFBB vient de fêter ses deux ans d'existence le 4 octobre 2010

***Agenda 2010* : Opération Chocolats de Noël début Novembre (cf p 6)**

***Agenda 2011* : Samedi 5 février Assemblée Générale à l' annexe de la Mairie de Pons**
Dimanche 3 juillet Pique-Nique sur les bords de Seugne à Pons

SOMMAIRE DES PAGES INTERIEURES

La Cousinade : Revue de presse, photos, bilan financier, bilan global	Page 2 & 3
Les Sélections du Semestre : Roman – Site internet	Page 4
La Photo du Semestre	Page 4
La Généalogie BOUTET : Marcelle BOUTET	Page 5
La Chronique du Semestre : La Numérotation Généalogique	Page 6
L' Opération Chocolats	Page 6
La Généalogie BOUDAUD : La fin tragique de Jeanne BOUDAUD	Page 7
Vie Associative : Compte-rendu des réunions, nos sites, état civil familial	Page 8

Haute-Saintonge du 9 Juillet 2010

La cousinade des Boud(e)aud-Boutet

Avec une première cousinade pour les Boutet le 15 août 1996 à Echebrune et une pour les Boud(e)aud le 13 juillet 1997 toujours à Echebrune, les descendants de ses deux familles d'origine vendéenne que des liens de mariage ont ensuite rapproché se sont regroupés en association sous le nom d'AGFBB (Association Généalogique des Familles Boud(e)aud-Boutet) afin de faciliter ces réunions familiales aussi bien dans leur contenu que dans l'organisation de ces retrouvailles entre cousines et cousins et les recherches généalogiques proprement dites.

En remontant dans le temps, on arrive à 1894, année de l'arrivée à Pérignac au lieu-dit Chante-Loup de Pierre, Marie Boudaud, né le 7 août 1849 à La Ferrière (85) décédé le 20 février 1917 à Avy (17) époux le 25 septembre 1872 de Victorine, Henriette Jaud née le 5 mai 1852 à Chantonnay (85) décédée le 25 novembre 1913 à Chadenac (17) qui lui donna 9 enfants dont le dernier est né à Pérignac, toute la famille venant du bocage vendéen.

Venant cette fois du marais vendéen Ferdinand Boutet, fils de Louis, Ferdinand Boutet né le 3 mars 1853 à Puyravault (85) décédé le 7 février 1886 à Champagné Les Marais (85) et de Marie Louise, Euphrosine flurtaud née le 18 mars 1856 à Puyravault (85) décédée le 1er septembre 1928 à Puyravault (85), unis par le mariage le 15 octobre 1876, s'est installé au lieu-dit Orsin, commune de Chadenac, avec son épouse Rose Robreau, en laissant deux frères en terre vendéenne. À la même époque, des Boudeaud s'établissaient à Saint Richer autre lieu-dit de la commune de Chadenac d'où des rencontres et des mariages Boudeaud-Boutet. Actuellement, 40 % des membres des deux familles sont parents et habitent majoritairement sur le canton de Pons.

Pourquoi Boudaud ou Boudeaud ? La transcription malencontreuse d'un secrétaire de mairie d'alors, une erreur plus courante qu'on ne le croit et pratiquement irrattrapable.

Avant de passer à table, tous les convives avaient pu visualiser l'arbre généalogique, un formidable travail de recherche en Vendée et en Charente-Maritime ainsi que la magnifique exposition de documents et de photos familiales collectés par les organisateurs et prendre possession de son badge personnalisé en couleur et portant une série de chiffres permettant de remonter jusqu'à la bonne branche de l'arbre.

M.R.

PONS

Cousins, cousines

Avec un arbre généalogique de huit mètres de long, les cousins des familles Boud (e) aud et Boutet étaient forcément fort nombreux, environ 130, dimanche à la salle des fêtes de Pons pour une cousinade, cette rencontre interfamilles récupérée chez nos cousins québécois.

Avec une exposition photos, l'étymologie des noms de famille, la toponymie des villes et villages, la mention de quelques parents ayant connu la célébrité, de quoi faire patienter et attendre l'heure du déjeuner ou encore méditer sur la phrase mise en exergue (et copie du bac philo de l'année) « Une histoire oubliée est-elle un avenir perdu ? ».

Une association loi 1901 a donc été créée afin de faciliter les démarches, les réunions, les recherches. Eric Boudeaud (de Saint-Léger) est le président de l'AGFBB (association généalogique des familles Boud (e) aud Boutet) et Yvette Baudrit (Echebrune) la secrétaire.

En août 1996, la première cousinade Boutet a lieu et un an plus tard, celle de la famille Boudeaud.

Originaires de Vendée

Désormais, il est acquis que Boutet et Boud (e) aud ont quitté leur Vendée natale pour émigrer avec le phylloxera, fin XIXe dans les terres de Charentes. Ainsi les retrouve-t-on autour de Pons, à Pérignac en 1894, à Chadenac en 1923 puis des descendants à Montils, Marignac, Saint-Léger.

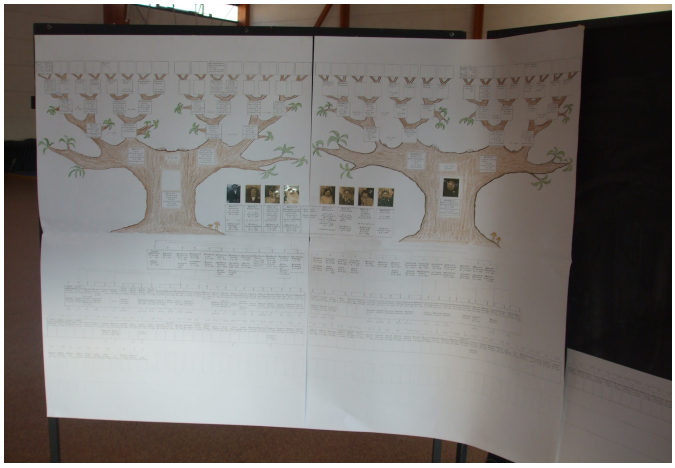
Gazette et Internet

Lors des différentes rencontres, des contacts sont établis. Il est impératif de structurer ces rencontres et grâce aux outils de communication modernes, il existe maintenant une publication semestrielle « La Gazette des Boud (e) aud Boutet » ; l'hébergement sur le site du journal « Sud Ouest Associations ». De même les données généalogiques sont consultables sur le site Geneanet et l'association a son propre site agfbb.com avec des liens vers les adhérents.

Tout cela très technique. Mais dimanche à l'arrivée de nouveaux parents, c'était juste le plaisir de se retrouver, d'échanger, de regarder les enfants qui ont grandi, de s'embrasser en lorgnant sur le badge précisant qui était qui, car quand même tous les quatre ans, on a quelquefois perdu de vue le cousin éloigné.

Nadine JULLIARD

Sud-Ouest du 8 Juillet 2010



Exposition de 30 m² de documents généalogiques



Rencontre autour d'un buffet et d'une Paella



128 convives[1] au déjeuner et 78 au diner



Animations
Pesée de Jambon et Tombola (90 lots)

Bilan Financier

Recettes		**+ 2.410,42**
Participations (119 pers : 76 à 18 € + 28 à 13 € + 15 à 10 €)	1 882,00	
Autres (vente marchandises et avoir sur non consommé)	38,42	
Tombola (206 tickets à 2 €)	412,00	
Pesée de Jambon (39 tickets à 1 €)	78,00	
Dépenses		**- 2.239,86**
Cousinade Alimentaire	1989,72	
Cousinade Non Alimentaire	224,89	
Jambon	25,25	
Résultats		**170,56**

[1] 119 payantes + 9 gratuites (3 membres d'honneur + 5 jeunes enfants + 1 invitée : Jeanine COUTURIER)

Bilan Global

Un sondage va vous être proposé avec la Gazette afin d'avoir un retour sur la journée, pendant que cela est encore frais dans nos têtes. Certains non adhérents l'ont déjà reçu.

Nous ferons le point ensemble lors de l' Assemblée Générale début février 2011.

Le Roman du Semestre



Un Secret de Famille

Auteur : Pierre DANE Éditeur : Ed. Cheminements

Dans le Bocage, pendant la guerre de Vendée, un terrible secret de famille empêchera deux jeunes gens de s'épouser et les conduira au suicide. Toutefois, ils seront sauvés in extrémis et le mariage aura lieu, mais il sera sanglant.

Dans cette saga, vous assisterez à l'insurrection du Bocage comme si vous y étiez, à la bataille de Bressuire, puis aux combats impitoyables entre bleus et blancs, au passage des colonnes infernales, qui massacrent indifféremment combattants, femmes, vieillards, enfants, en incendiant villages et champs. La ville de Bressuire y sera, comme tant d'autres, livrée aux flammes.

En historien, Pierre DANE suit pas à pas les événements de cette période troublée.
Le Bocage royaliste est attaché à ses bons prêtres qui, refusant de prêter serment à la Constitution, sont pourchassés, massacrés ou envoyés au bagne à moins que cachés par les fidèles pour célébrer des messes clandestines dans granges et ravins.

Pour le prêt des livres ou films, contacter Yvette ou Eric

Le Site Internet du Semestre

Noms de Vendée

La base de données Noms de Vendée contient près de 1 200 000 relevés nominatifs et propose une précieuse aide pour les recherches généalogiques.
Ces données, qui sont issues du site GénéaDP (Généalogie Donner et Partager) sont désormais hébergées et accessibles sur le site des Archives Départementales de Vendée en ligne.
Vous y trouverez des relevés d'état civil et d'actes notariés , des listes d'habitants de réfugiés et de prisonniers, de tenanciers de seigneuries, etc …
Ce site est réalisé par des bénévoles, vous pouvez vous mêmes y participer en corrigeant ou en ajoutant des informations.

La Photo du Semestre

Les 4 jeunes filles de la photo de la Gazette n° 4	**Qui est-ce ?**
(de bas en haut et de gauche à droite) : - Ginette BOUDAUD (RIGAL) - Mimi GUILLET (BONNENFANT) - Carmen BOUDAUD (CHAURREAU) - Denise BOUDEAUD (LUCAS)	

LA GÉNÉALOGIE BOUTET

Marcelle BOUTET

Marcelle BOUTET est née le Vendredi 11 novembre 1910 à Marans (17).

Elle est l'enfant légitime d'Alexandre, François BOUTET, cultivateur, âgé de 31 ans et de Marie AUDINEAU, cultivatrice, âgée de 28 ans. Elle a une sœur Alexandrine, que l'on vous présentera dans une autre gazette.

Alexandre BOUTET (1879-1926) est le frère de notre aïeul Ferdinand BOUTET(1877-1938) ainsi que d' Émilien BOUTET (1882-1899). Seuls Alexandre et Ferdinand ont eu une descendance.

En 1926, son père Alexandre BOUTET meurt, âgé de 46 ans. **Marcelle** a 15 ans.

En 1928, elle épouse Étienne, Honoré BOUTET, né le 14 octobre 1904 à Chaix (85). Il est le fils légitime de feu Jean, Honoré BOUTET et de feue Marie BOUCHER, **Marcelle** a 17 ans ½.

Ce couple aura huit enfants :

- 1 Jacques BOUTET né le 16 avril 1929
- 2 **Claude BOUTET[1]** né le 3 mars 1935
- 3 Michelle BOUTET née le 3 août 1937
- 4 Annette BOUTET née le 16 janvier 1939
- 5 Annick BOUTET née le 19 avril 1941
- 6 Colette BOUTET née le 6 octobre 1942
- 7 Joël BOUTET né le 27 décembre 1944
- 8 Sylvianne BOUTET née le 8 juin 1947

En 1959, sa mère Marie AUDINEAU meurt, âgée de 76 ans, **Marcelle** a 48 ans.

Le samedi 13 décembre 1986, à Marans (17), elle perd son époux Étienne, âgé de 82 ans, elle a 76 ans.

Marcelle BOUTET meurt le mercredi 12 mars 2003 à Luçon (85), âgée de 92 ans.

Ils auront 21 petit-enfants :

5 de Jacques BOUTET et Lucette GRAVELEAU (**Daniel[1]**, Jacky, Michel, Christine, Catherine)
4 de **Claude BOUTET[1]** et Paulette PEREIRA (Claudie, Christian, Yannick[2], Dany)
0 de Michelle BOUTET et Gilbert BONNET
3 d' Annette BOUTET[2] et de Pierre LUCIDO[2] (Patrick, Chantal, Corinne)
3 d' Annick BOUTET et de Robert LAMOUROUX (Willy, Carole, Roxanne)
0 de Colette BOUTET et de Michel CRESPINET
2 de Joël BOUTET et de son épouse Suzanne X (Laurence, Fabrice)
4 de Sylviane BOUTET et Norbert BIDARD (Rudy, Sylvie, Émeline, Ludivine)

		
Jean-Honoré BOUTET (1876-1918)	Claude BOUTET ° 3 mars 1935	Daniel BOUTET ° ca 1955

Notes : [1] présents à la cousinade 2010 [2] †

Sources : Claude BOUTET Photos : AGFBB-Claude BOUTET

LA CHRONIQUE DU SEMESTRE

La Numérotation Généalogique

1) En Généalogie Ascendance : la numération **Sosa-Stratonitz**

On part du sujet dont on établit la généalogie, le **de cujus**. Ce dernier porte le n°1. Puis son père le n°2, sa mère le n°3, son grand-père paternel le n°4, sa grand-mère paternelle le n°5, le grand-père maternel le n°6, la grand-mère maternelle le n°7, etc... La numérotation est immuable. Hormis le de cujus qui porte toujours le n°1 quel que soit son sexe, les hommes portent un numéro pair et les femmes un numéro impair. Le numéro d'un père est le double de celui de son fils ou de sa fille et celui de la mère est égal au double plus un. Celui d'une épouse est égal à celui de son mari plus un.

Cette numération est universelle, elle est utilisée par tous les généalogistes ainsi que par tous les logiciels généalogiques. Elle allie simplicité et fonctionnalité. Chaque ancêtre a son numéro réservé et invariable en fonction de sa situation familiale. Autre avantage, lorsqu'il y a des prénoms similaires dans une lignée, on identifie tout de suite de qui l'on parle, avec son numéro Sosa, sans avoir recours à l'épouse ou à la mère. Les généalogistes d'une même famille entre eux peuvent parler entre eux de leur n° 24, par exemple (arrière grand père paternel de la mère du de cujus).

2) En Généalogie Descendante : la numérotation d' **Aboville (traditionnelle)**

On part d'un ancêtre qui nous sert de point de départ en génération 1. Puis cette numération est décimale. S'il a six enfants, ils porteront dans l'ordre de leur naissances les numéros 11, 12, 13, 14, 15 et 16 et constitueront la génération 2.
A leur tour, les trois enfants du n° 12 porteront les n° 121, 122 et 123 et constitueront la 3ème génération, etc...

Le système renseigne également des différents lits dont sont issus les enfants d'un individu au moyen d'une lettre minuscule a pour 1er conjoint, b pour 2ème, etc... Pour l'exemple précédent, on pourrait avoir 121a, 122b, 123b.

Avantage : le nombre de chiffres composant le n° d' Aboville indique la génération (1 chiffre = 1ère génération, 2 chiffres = 2ème génération, etc...). La méthode est souple et condense de nombreux renseignements en un numéro.

Inconvénient : lorsqu'il y a plus de 9 enfants, on a recours alors à (0, $, &, €, £).

De ce fait, il existe une variante qui se généralise de plus en plus : la numérotation **Pélissier (plus récente).**

Le principe général est le même qu'avec la numérotation d' Aboville. On remplace simplement les chiffres par des lettres pour les individus et les lettres par des chiffres pour les mariages.

Plus de problème alors avec les enfants (à moins d'être bigame !).

Les logiciels proposent les deux méthodes au choix le plus souvent.

3) La combinaison des deux méthodes : la numérotation mixte

On définit sur combien de générations est effectuée l'étude et cette méthode permet d'établir la descendance d'un ancêtre en le positionnant dans l'arbre familial.

Exemple Jacques **PETIT n° 2 / 132** (signifie : Sosa n° 2 et Pélissier 132).

On apprend dont : à partir du numéro Sosa que Jacques PETIT est le père du de cujus, et à partir du numéro Pélissier que l'étude s'effectue sur trois générations. Que Pierre est le deuxième enfant de la 3ème génération, que son père était le troisième de la seconde et son grand père le 1er enfant de la 1ère génération et qu'aucun n'a effectué de remariage.

Avantage : Ces numérotations se calculent automatiquement avec les logiciels de généalogie.

Très utilisé pour les cousinades.

Inconvénient : si l'on trouve un frère ainé à l'arrière-grand père par exemple, c'est fâcheux, car la numérotation change. Aussi, est-il souhaitable d'utiliser cette méthode dans une généalogie déjà bien établie afin d'éviter les mauvaises surprises.

OPÉRATION CHOCOLATS DE NOËL

Durant l' Assemblée Générale en février dernier, nous avons effectué un petit sondage, suite à l'opération fleurs de novembre 2009. Conformément à ce dernier, nous allons effectuer une opération chocolats sur le même principe.

La distribution des catalogues s'effectuera avec la présente gazette entre le 11 et le 15 octobre.

Les commandes seront à nous adresser pour le 24 octobre afin de passer la commande globale avant le 25 octobre 18h.

Nous serons livrés la première quinzaine de novembre et nous vous distribuerons vos chocolats aussitôt.

Vos chèques, **adressés à l'ordre de l'AGFBB**, ne seront encaissés qu'à réception des chocolats à votre domicile.

L'association effectuera un paiement global par chèque. Nous percevrons 20 % du montant des commandes comme commission et règlerons 30 € de frais de port forfaitaire.

Exemple : 500 € de commandes = 100 € de commission – 30 € de port = 70 € de revenus pour l'association et l'AGFBB règle un montant global de 430 € à la société Initiatives.

LA GENEALOGIE BOUDAUD

Jeanne BOUDAUD

Nous allons vous conter les destins tragiques de Jeanne BOUDAUD et de son époux Louis BADREAU.

I. Contexte Familial :

Jeanne BOUDAUD est la sœur de notre aïeul Jacques BOUDAUD (l'époux de Renée GUERRY). Elle est née le 4 avril 1758 à St André Goule d' Oie, au hameau de Villeneuve, dans la ferme familiale de ses parents François BOUDAUD et Françoise MANDIN. Elle est la 7 ème enfant d'une fratrie de 9, Jacques étant lui le 8 ème (né en 1760).

Louis BADREAU est né le 21 août 1749 à St Fulgent. Il est le fils de Louis BADREAU et de Marie YOU. Il est le 2 ème enfant d'une fratrie de 6. Les familles BOUDAUD et BADREAU se sont rencontrés au hameau de Villeneuve où elles se sont établies. 4 des 9 enfants BOUDAUD et 4 des 6 enfants BADREAU se sont unis par 2 doubles mariages.

II. Contexte Historique :

A la veille de la Révolution, les paysans vendéens se contentent de peu et travaillent beaucoup. Ils vivent dans les villages et hameaux loin des villes où ils ne vont que pour les foires. Ils sont très attachés à leurs traditions, à leurs terres, à leur religion et à leur curé. Ils fondent de grands espoirs dans la Révolution, comme en témoigne les cahiers de doléances. L'aristocratie vendéenne aspire à une monarchie plus démocratique, tout comme les prêtres en campagne, qui vivent chichement et aspirent eux aussi à du changement.

Mais les décisions républicaines déçoivent rapidement les vendéens de 1789 à 1793 :

- Fin 1789, réquisition du grain pour donner aux citadins (la famine se dessine suite aux récoltes catastrophiques résultant d'un hiver rigoureux et d'un été caniculaire).
- Le 12 juillet 1790 l' Assemblée vote la Constitution Civile du clergé, afin de soustraire l' Église au pouvoir de Rome. Les biens ecclésiastiques sont saisis, les prêtes deviennent des fonctionnaires et doivent prêter serment à la Constitution civile. Puis, courant 1791, les prêtres réfractaires sont interdits de messes.
- Le 10 août 1792, Louis XVI est arrêté et emprisonné. Et le 21 janvier 1793, il est guillotiné.
- Depuis avril 1792, l' armée républicaine se bat, à ses frontières, contre la Prusse et l' Autriche, plus l' Espagne et l'Angleterre depuis début 1793. Comme l' armée française ne trouve pas de volontaires, l' Assemblée décide, par la Loi de 24 février 1793, la levée de 300 000 hommes par une conscription obligatoire.

Cet enrôlement repose essentiellement sur les paysans et les artisans, les fonctionnaires en sont exemptés et la Bourgeoisie peut s'acheter un remplaçant. Mais les vendéens n' ont nullement envie de mourir pour la République, loin de leurs familles, de leurs terres.

-Après 2 mois de petits accrochages, le 12 mars 1793 la conscription à St Florent-le-Veil (49) met le feu au poudre, il y a des morts et de nombreux soulèvements éclatent alors. Le 14 mars 1793, les vendéens prennent Cholet. L'affrontement entre les Blancs (Royalistes) et les Bleus (Républicains) ne va alors cesser de s' amplifier.

-Devant le soulèvement en masse des vendéens, l' Assemblée proclame le décret du 1er août 1793 :

« les forêts seront abattues et brûlées, les récoltes coupées et saisies, tout comme les bêtes et les biens des rebelles. Leurs repaires brûlés, détruits ».

-En novembre 1793, le Général TURREAU est nommé Commandant en chef de l' armée de l' Ouest. Il scinde ses 30 000 hommes en 12 colonnes et donne l'ordre de marcher sur la Vendée et d'appliquer les ordres reçus de l'Assemblée : « Je vous donne l'ordre de livrer aux flammes tout ce qui est susceptible d'être brûlé et de passer au fil de l'épée tout ce que vous rencontrez d'habitants ». Les rapports du Général WESTERMANN, commandant de l'une de ces colonnes infernales, mentionne dans ses lettres à TURREAU: « Nous en tuons près de 2 000 par jour et brûlons tout ce que nous pouvons » . « Suivant les ordres que vous m'avez donnés, nous écrasons les enfants sous les pieds des chevaux et massacrons les femmes, qui au moins pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Nous les trucidons à la baïonnette ou à l'épée, pour économiser les munitions ».

III. Les Faits Tragiques :

Le 23 février 1794, une colonne infernale commandée par le Général DUFOUR, mettait le feu au bourg de St Fulgent et aux métairies environnantes. Les hommes étant au combat avec l'armée Royaliste, Jeanne BOUDAUD de Lérandière et ses enfants, comme nombre de femmes, vieillards et enfants, s'étaient réfugiés au village de la Grande Valinière, où habitaient les cousins BOUDAUD. Ils pensaient être en sécurité au milieu des bosquets, mais un traitre conduit le détachement des Bleus jusqu'au repaire. Ces derniers commirent alors les pires exactions et passèrent au fil de l'épée et des baïonnettes la totalité des réfugiés. Jeanne et ses 3 plus jeunes enfants y furent massacrés.

Cinq ans plus tard, le 17 mars 1799, Louis BADREAU, menuisier à la Ménardière, commune de St Fulgent, veuf de Jeanne BOUDAUD, est arrêté dans le cadre de poursuites engagées contre la chasse aux déserteurs. Suite à une plainte d'un officier recruteur, le Maire de St Fulgent rédigea une lettre au Commissaire du Directoire de Fontenay le Peuple. Une enquête fût ouverte et Louis BADREAU reconnu coupable fût fusillé dans les jours suivants.

Sources : AD85 / Notes et extraits des papiers d'Alexis de NOUCHES et du Marquis de BREM / Michel BOUDAUD (Cinq Siècles d' Histoire dans une Famille Vendéenne - p134 et 143) / Archives de l' Assemblée Nationale.

VIE ASSOCIATIVE

Les Réunions

Compte Rendu de la Réunion du Conseil d'Administration du 26 juin 2010

Étaient Présents : Gigi, Yvette, Nathalie, Michel, Enrique Absents : Eric

Trésorerie : Compte Livret 352,53 € Compte Chèques 1 520,64 € Caisse 71,38 €
Total des Ressources : **1 944,55 €**

Ordre du jour : Organisation de la Cousinade

A ce jour 123 personnes ont réservé (payants 111 + gratuités 7 + 5 règlements à recevoir).
12 foyers n'ont pas répondu. ☞ contacter ces foyers par téléphone au plus vite.
125 repas commandés au traiteur Henriquet.

Organisation Avant :

- Le vin et les boissons sont stockées au siège. Nathalie achètera le fromage et les bricoles restantes jeudi 1er juillet au Mutant. Elle récupérera les 12 bouteilles de cidre manquantes vendredi 2 juillet à Intermarché.
- Récupérer les clefs de la salle polyvalente samedi à la Mairie et état des lieux des 2 salles dimanche matin à 8h 30.
- Livraison samedi à 11 h, par les ateliers municipaux, des 4 barrières et des 10 panneaux d'exposition.
- Pain à commander jeudi (9 à 10 pces). A récupérer dimanche matin vers 9 h.
- Dotation brioches (Michel) et Colibri (Valérie) à finaliser impérativement pour jeudi. Nathalie achètera ce qui manque si nécessaire vendredi matin.

Pendant :

- Stationnement des véhicules (Enrique) et accueil extérieur, remise des badges et livrets (Yvette) à partir 10h 30
- Accueil intérieur salle polyvalente (Gigi) et Expo (Eric)
- Après état des lieux (Nathalie), mise en place salle des fêtes (Nathalie, Valérie, Maryse, Georges, Gérard, Christian BOUDEAUD, etc...)
- 11h 45 photos branches familiales devant salle polyvalente (Pierre)
- 12h 00 photo groupe devant salle des fêtes (Nadine JULLIARD de Sud-Ouest et M. RICHARD de la Hte Saintonge.
- 12h 15 apéritif puis 12h 45 déjeuner.

Organisation Après :

- remise des clefs et état des lieux lundi 8 h avec Mme BÉCASSE
- restitution de la vaisselle mercredi fin de matinée.

Nos Sites

Agfbb.com : 15 visiteurs par jour en moyenne.
Il est le lien entre le publique et l'association (présentation, contact)
Agfbb.com interne : partie du site réservée aux seuls adhérents.
C'est l'info en temps réel, comptabilité, agenda et liens directs avec les autres sites (GeneaNet pour les arbres et état des recherches, Sud ouest-associations,etc...)
GeneaNet : plus de 17 000 visiteurs depuis 18 mois.
Sud Ouest-Asso plus de 1 200 visiteurs au 1er oct 2010.

ETAT CIVIL FAMILIAL

2010 Naissance : le 7 janvier de **Erwan** BOULAIN-GUILBAUD, fils de Valérie GUILBAUD (LUCAS Liliane)

VOUS AVEZ DES IDEES POUR AMELIORER NOTRE GAZETTE, DES ARTICLES A NOUS PROPOSER, N' HESITEZ PAS, CONTACTEZ NOUS